

CASENEUVE



DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

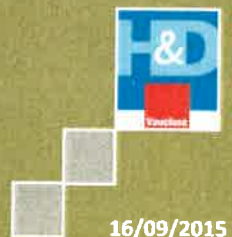


PIECE N° 4

Plan Local d'Urbanisme *Modification*

*Orientations d'Aménagements et de
programmation (OAP) - secteurs Feissons -
Plantades - Pierre Feu*

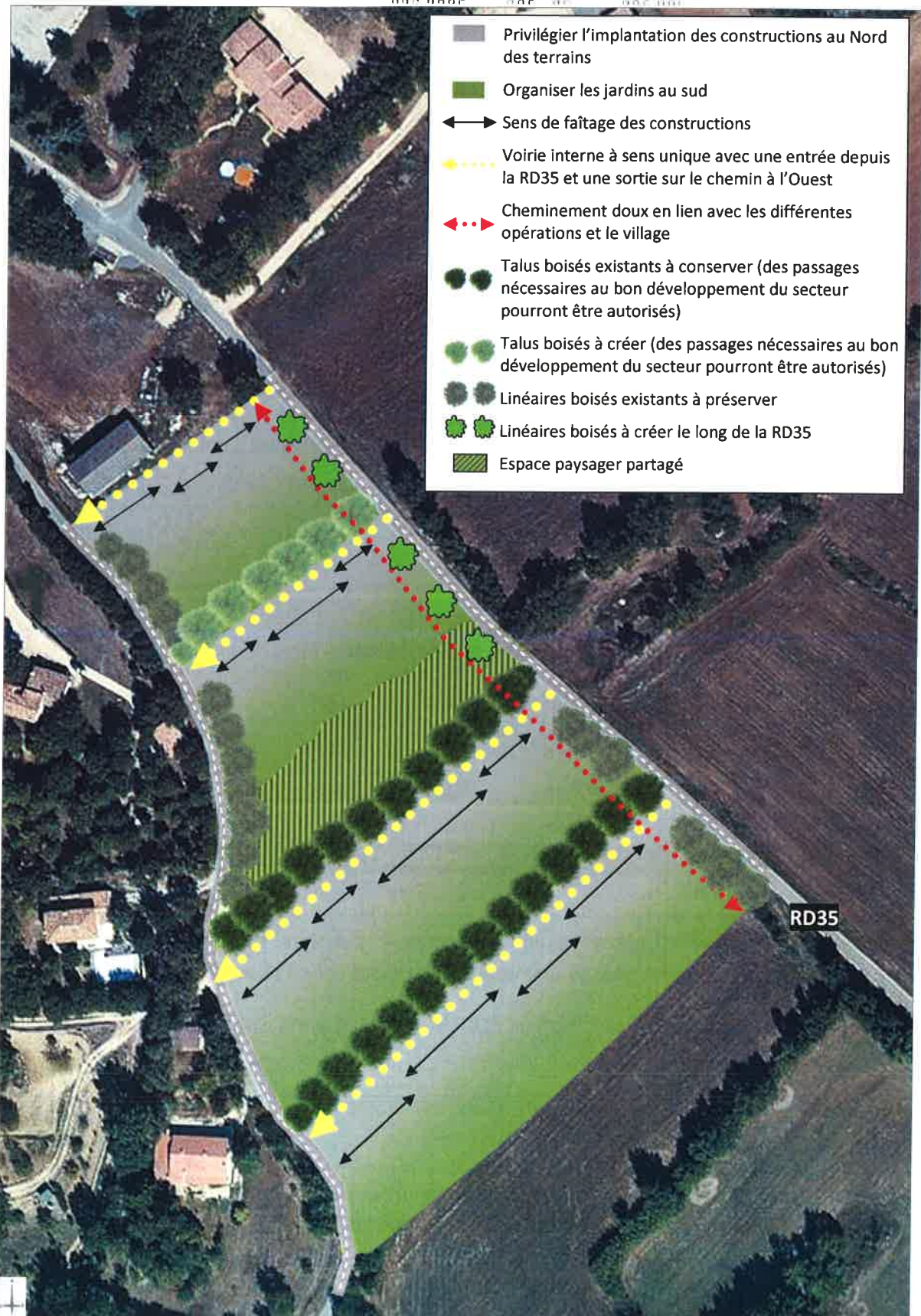
Conçu par	COMMUNE
Dressé par	Habitat et Développement de Vaucluse
B.WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL A.BARBIEUX	Chargé de mission urbanisme Chargé d'opérations urbanisme



16/09/2015

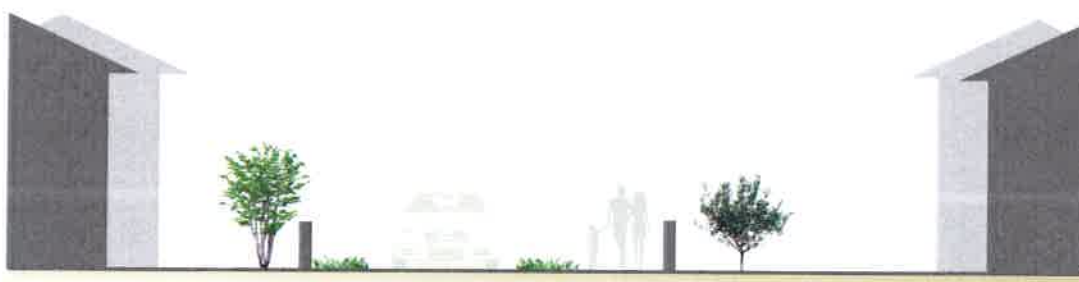
SECTEUR LES PLANTADES/FEISSONES

a) Schéma d'aménagement



2. ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS

- L'aménagement du secteur devra s'organiser autour de voiries adaptées au bon fonctionnement du site et devra limiter au maximum les impasses et les placettes de retournement. Il s'agit en effet de privilégier un système de bouclage sur le secteur Nord et de faciliter le développement du secteur Sud.
- Les accès s'effectueront à l'emplacement le plus adapté et en prenant en compte notamment la question de la sécurité.
- Au Nord du secteur, l'emprise de la voirie interne sera d'un gabarit suffisant, permettant ainsi la réalisation d'aménagements piétons.



Exemple de coupe transversale – voirie interne– secteur au Nord -H&D84

3. TRAITEMENT PAYSAGER ET GESTION ENVIRONNEMENTALE

- Afin de faciliter l'intégration du bâti dans l'environnement mais aussi de préserver un continuum écologique (réseau de haies agricoles), il conviendra de préserver la végétation existant.
- Le talus boisé au Sud (terrasses) sera conservé.
- Un traitement paysager devra être assuré le long de la frange Sud du secteur en terrasse. Il s'agit de conforter la trame végétale du site et de limiter l'impact des futures constructions sur le paysage.
- Un frange paysagère au Nord devra être créé. Il s'agit d'un espace tampon (masque végétal) entre le secteur et les constructions proches au Nord.